



NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2016

Table des matières

INTRODUCTION - PREAMBULE	5
LES FINANCES – LE BUDGET COMMUNAL.....	5
LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL.....	9
LA JEUNESSE – SOCIETE – DEVOIR DE MÉMOIRE – ASSOCIATIONS	9
La jeunesse	9
Les Associations	10
Le Devoir de Mémoire	10
L'Education citoyenne.....	10
Société	10
LES CULTES	11
PERSONNEL COMMUNAL.....	11
LE PAYS DE FAMENNE	12
TRAVAUX	13
PROPRETE PUBLIQUE	14
SPORT	14
ENSEIGNEMENT.....	15
TOURISME ET ANIMATIONS	16
CULTURE.....	16
LOGEMENT – SOCIAL.....	17
Logement	17
Social – Qualité de Vie	17
URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	18
ECONOMIE - COMMERCE – EMPLOI	18
LES DEFIS	19

INTRODUCTION - PREAMBULE

La majorité (MR-IC /POUR) en place depuis les élections communales d'octobre 2012 est chargée de gérer notre Ville, forte d'un projet commun et motivée pour servir au mieux tous les habitants et habitantes de notre Commune.

Plusieurs principes guident au quotidien notre action communale

- ✓ Mener des politiques fortes et ambitieuses
- ✓ Faire primer l'intérêt du plus grand nombre
- ✓ Préserver la qualité de notre cadre de vie
- ✓ Veiller à une saine gouvernance (obtenir le consensus lors des grandes décisions au sein des différents groupes politiques formant le Conseil communal)
- ✓ La rigueur et la transparence dans la gestion des finances communales
- ✓ Une administration performante et efficace au service de tous
- ✓ La disponibilité et l'écoute à l'égard de nos citoyens, ainsi que la préservation du pouvoir d'achat des ménages
- ✓ Une vigilance et une attention particulière pour les personnes plus fragilisées
- ✓ La créativité, la recherche de la solution la plus adéquate
- ✓ Un soutien continu et financièrement conséquent au monde associatif et aux nombreuses activités de la vie communale
- ✓ Le développement et le rayonnement de l'image de marque de notre Cité des Roches au-delà des frontières de notre territoire.

Le budget extraordinaire 2016 est ambitieux et tourné vers l'avenir. Tous les départements sont concernés et ce budget permettra de belles avancées pour le développement des secteurs touchés ; le tout pour mieux rencontrer les attentes et les besoins des Rochefortois(es).

La mission qui nous a été confiée par les citoyens est menée de manière dynamique tout en veillant à faire face aux nombreux défis qui se dressent devant nous avec réflexion, ambition, détermination et créativité.

LES FINANCES – LE BUDGET COMMUNAL

Le budget ordinaire 2016 présente un excédent à l'exercice propre de + 169.349,94 €.

Le résultat budgétaire présumé de l'exercice financier au 01/01/2017 eut été de + 1.230.031,51 € sans la création de nouvelles provisions très importantes de + 700.000 € constituées au cours de l'exercice, à savoir :

Soit + 300.000 € à la fonction 104 – Provision pension personnel communal

Soit + 300.000 € à la fonction 421 – Provision pension personnel communal

Soit + 100.000 € à la fonction 330 – Provision Zone de secours.

Il est donc aujourd'hui de l'ordre de + 530.031,51 €.

Pour rappel, l'année 2014 avait vu la mise en application des normes SEC 2010 ce qui avait eu pour conséquence pour les pouvoirs locaux des changements importants notamment au niveau comptable et budgétaire.

2015 s'était inscrit comme une année de réforme de tous ordres ainsi que par la traduction de la DPR 2014-2019.

Alors que l'exercice budgétaire 2015 se clôture, celui-ci a été marqué par deux faits à mettre en exergue et totalement externes à notre propre gestion financière.

I. Le contentieux S.A. BELGACOM – CONNECTIMMO / SPF Finances

Pour rappel et durant des années un contentieux existait entre le groupe Belgacom – ConnectImmo et l'Etat fédéral en matière de précompte immobilier.

La cour de cassation confirma la thèse défendue par ce groupe.

C'est ainsi qu'en février 2015, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux communiqua les montants à rembourser par la Ville pour les sommes indûment perçues sur les précomptes immobiliers, soit 1.231.730,16 € qui eurent pour conséquence la diminution du boni engrangé tout au long des années.

II. Le 30 octobre 2015, le SPF Finances faisait parvenir à l'ensemble des Villes et Communes un courrier concernant :

a. la ré-estimation des recettes en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques pour 2015 ;

b. l'estimation de base de ces mêmes recettes pour le budget communal 2016.

A la lecture du projet du budget communal, toutes choses restant égales, vous constaterez le grand écart enregistré par cette précieuse recette fiscale à savoir :

- voir à la page 2 de l'annexe du tableau de synthèse service ordinaire qui intègre la diminution de cette recette de l'ordre de 805.588,01 € pour 2015.

- par contre, à la page 58, l'article budgétaire dédié à cette recette enregistre une augmentation spectaculaire de + 633.448,66 € pour 2016.

Toutefois, reste une question importante : quid de la différence financière non perçue entre les deux exercices financiers : soit +/- 172.000 €.

La conjonction de ces deux éléments déterminants pour les finances communales a pour conséquence la perte de recettes qui se traduira dans le résultat des comptes communaux 2015 par une baisse significative du résultat budgétaire affiché à la clôture de cet exercice financier.

Cela signifie que l'évolution du résultat budgétaire global de 2014 chiffré à 2.045.234,53 € revu à 1.168.074,57 € lors de la modification budgétaire n° 2/2015 pour arriver au 01 janvier 2016 à 449.220,19 €.

Chacun y verra soit la bouteille à moitié pleine soit la bouteille à moitié vide.

Le Collège communal choisit la vision de la bouteille à moitié pleine.

La gestion parcimonieuse et rigoureuse engagée depuis 15 ans permet de faire face à des événements impactant lourdement nos finances mais les provisions constituées nous permettent de poursuivre toutes les missions légales et les priorités politiques de la majorité, tout en garantissant l'emploi au sein de la Ville mais également au sein des entités consolidées tout en nous permettant d'agir au mieux pour l'intérêt général sans accentuer la fiscalité, qui reste une fiscalité modérée par rapport à d'autres communes.

Les grands chiffres du budget communal se présentent comme suit :

1. Dépenses

	B.I. 2014	B.I. 2015	B.I. 2016
Personnel	7.431.539,65 EUR	7.129.799,15 EUR	6.953.829,72 EUR
Fonctionnement	4.398.604,10 EUR	4.211.916,25 EUR	4.228.898,06 EUR
Transfert	3.724.107,99 EUR	4.295.820,69 EUR	4.498.705,91 EUR
Dette	3.684.206,96 EUR	3.702.360,12 EUR	3.599.032,54 EUR

2. Recettes

	B.I. 2014	B.I. 2015	B.I. 2016
Prestations	4.819.710,30 EUR	4.714.442,92 EUR	4.719.143,30 EUR
Transferts	13.680.519,80 EUR	13.959.811,59 EUR	14.610.675,56 EUR
Dette	739.397,19 EUR	743.308,83 EUR	819.995,31 EUR

Pour l'analyse détaillée de toutes ces données chiffrées, vous pourrez les consulter dans le rapport émis par la commission budgétaire conformément à l'ART. 12 du RGCC.

Pour 2016, la bonne nouvelle au sein des finances communales est sans contexte la somme totale affichée au niveau des provisions et fonds de réserve constitués lors des exercices financiers précédents puisque ceux-ci s'élèvent aujourd'hui à un montant colossal à l'ordinaire de + 2.111.727,97 € et à l'extraordinaire de + 783.724,21 € Ces provisions et fonds de réserves constitués permettent ainsi de préserver de manière durable l'avenir des finances communales.

Cette saine gestion garantit des taxes inchangées à l'égard de nos citoyens.

Citons les principales :

- Les centimes additionnels au précompte immobilier restent à 2.600, la taxe additionnelle à l'impôt des Personnes Physiques fixée à 8,50 %
- Le coût vérité distribution en matière d'eau soit 2,4311 €/m³
- Pour 2016, le montant de la taxe annuelle sur les déchets ménagers soit :
 - o 108 € par an pour une personne seule
 - o 121 € par an pour un ménage de 2 personnes et plus restera également inchangée. Toutes les réductions octroyées aux familles dans ce domaine seront à nouveau garanties.

Mais pour les années futures, il est fort à craindre que cette taxe devra être revue à la hausse, car on annonce une augmentation probable de 7 EUR/personne et de 17 € par ménage (données communiquées par le BEP - Environnement de notre Province).

Rappelons déjà qu'en 2015, une augmentation significative était enregistrée au sein de la cotisation de fonctionnement des parcs à conteneurs soit un accroissement de 14,50 EUR/habitant pour passer à 17 EUR/habitant (soit un coût supplémentaire de la cotisation totale de + 32.500 €).

Pour 2016, une hausse sera à nouveau nécessaire soit 1,36 €/habitant pour se situer à 18,36 €/an/habitant soit une nouvelle charge de + 17.000 €.

Jusqu'à ce jour, le Collège communal a pu neutraliser ces augmentations au sein du budget communal sans devoir les répercuter directement sur le portefeuille de nos concitoyens.

La politique wallonne des déchets aura des conséquences importantes sur le calcul du coût vérité de ce secteur, coût vérité qui rappelons-le a un impact direct sur les familles de toutes les villes et communes en Wallonie.

En conclusion, depuis plusieurs années, le Collège communal préserve au mieux les finances communales en affichant l'équilibre financier, en assurant le pouvoir d'achat de nos habitants et en n'augmentant pas la pression fiscale sur ceux-ci et néanmoins en constituant des provisions importantes.

Bien gérer, c'est aussi oser investir dans de grands projets puisque le service extraordinaire 2016 est ambitieux et s'élève à 7.197.563,61 € pour le développement économique de notre Ville.

LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Collège communal a initié une réflexion dans ce département, véritable épine dorsale dans notre gestion communale.

Le projet intitulé « **LE PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL en mutation au service des citoyens, de l'économie locale et du monde associatif** » est motivé par le constat suivant :

- Le déménagement du service technique,
- la vente de l'Arsenal des pompiers à Dinaphi,
- les besoins d'une nouvelle crèche confortable respectueuse des normes environnementales et sanitaires,
- l'obsolescence de bâtiments trop vétustes pour justifier leur modernisation,
- les besoins en logement.

Les prémices des mouvements opérés entre immeubles pour garantir à tous les services et toutes les associations d'être bien et mieux hébergés sont inscrits dans le budget extraordinaire et ce conformément au plan pluriannuel présenté aux conseillers communaux à l'occasion de la discussion budgétaire.

L'objectif poursuivi par cette future opération d'envergure vise à long terme l'optimisation et la valorisation du patrimoine immobilier de la Ville en créant une gestion proactive et moderne de ce département essentiel pour l'avenir de notre commune.

LA JEUNESSE – SOCIETE – DEVOIR DE MÉMOIRE – ASSOCIATIONS

La jeunesse

Avant d'entamer la présentation des projets inscrits au budget communal 2016, faisons le point sur les réalisations concrétisées en 2015.

- 25 secteurs d'activités, d'actions touchent la jeunesse
 - Les aides techniques et financières fournies à la jeunesse ont été garanties tout au long de l'année
 - Une provision financière de l'ordre de 190.000 € est dédiée au sport, à la jeunesse et à la culture ;
 - Les premières rencontres pour diagnostiquer les besoins et les souhaits de notre jeunesse s'enclenchent (enfin !) réunions programmées avec les jeunes fin décembre et avec les acteurs du secteur à la mi-janvier pour travailler ensemble sur les prochains plans quadriannuels qui devront être déposés à la FWB pour le 30 avril 2016. Le but poursuivi est d'avoir une réflexion globale avec les parties prenantes pour proposer une politique active et cohérente pour le secteur Jeunesse.
- 2016 sera l'année de plusieurs actions reconduites ou nouvelles
- L'engagement d'un éducateur de rue à 1/2 équivalent temps plein

- + 5.000 € pour l'entretien de la piste de skateboard pour les jeunes adeptes de cette discipline
- + 10.000 € pour l'aménagement d'un espace foot de rue / basket à la hauteur du Centre des Jeunes et de la Culture
- + 120.000 € pour l'aménagement d'un espace multisports dans le cadre « Programme sport de rue » à Rochefort
- + 2.000 € : frais d'animations
- + 2.500 € : Actions
- + 1.000 € : Création d'une plaque ludique d'information destinée aux jeunes
- Et enfin + 5.000 € pour l'organisation des Jours Blancs / Place aux Jeunes, soit l'encadrement des jeunes durant le mois de juin avec plusieurs objectifs :
 - o Un volet détente, loisirs, sports
 - o Un volet emploi avec la découverte du monde du travail et la rencontre avec des entreprises, PME, artisans de notre commune en partenariat avec l'Agence de Développement local et la Maison de l'Emploi.
 - o Une journée sera également dédiée aux enfants des écoles primaires de l'entité
- Les jobistes de la Ville recevront à partir de 2016, un chèque repas d'une valeur de 5 € par journée de prestation.

Les Associations

Comme les années précédentes, les aides financières de l'ordre de +/- 650.000 € sont garanties ainsi que toutes les aides techniques fournies lors des nombreuses manifestations organisées sur l'ensemble du territoire. 2015 a vu la création du Mérite communal, mérite attribué à un(e) habitant (e) de notre commune mais également à une association rochefortoise qui permettra de les mettre à l'honneur et de reconnaître officiellement la ou (les) actions menées ainsi que leur engagement humain.

Le Devoir de Mémoire

Déjà en 2014 et puis en 2015, une sensibilisation des plus jeunes s'est développée grâce à l'organisation du Relais Sacré, lors d'un jour d'école. Cette manière de faire, permet d'organiser grâce à des bénévoles, une rencontre dans tous les établissements scolaires de l'entité, tous réseaux confondus, sur des questions du passé de notre pays.

En 2016, les cérémonies patriotiques et civiques se poursuivront.

L'Éducation citoyenne

Le partenariat avec les Territoires de la Mémoire a été reconduit et met à disposition des écoles, des jeunes, un outil pédagogique tourné vers les questions de société comme le racisme, les conflits armés, les idéologies extrémistes,

Société

En 2015, une cérémonie dédiée au respect des droits de l'enfant a été mise sur pied et a permis aux enfants des écoles de s'exprimer publiquement sur ce sujet et à MA TELE, lors de cette journée internationale du 20 novembre 2015.

La campagne Ruban Blanc luttant contre les violences faites aux femmes a été organisée dans le cadre du repas mensuel mis sur pied par le Plan de Cohésion Sociale.

Le collège communal soutient aussi sous forme d'une aide financière un stage de WENDO (confiance en soi et prévention de la violence) pour adolescentes. Ces deux thématiques en 2015 seront reconduites en 2016.

LES CULTES

Le budget total pour la gestion de ce département s'élevait à 215.690,05 € en 2015 pour 187.531,61 € en 2016.

Un échange fructueux entre la Ville et les Fabriques d'Eglises existe et se construit au fil des réunions.

Les conseils de celles-ci se font donc au mieux pour maîtriser leurs dépenses et se conformer aux impératifs de la circulaire applicable non seulement à la Ville mais aussi aux entités consolidées que sont les Fabriques d'Eglise.

En 2015, un premier plan d'investissements extraordinaires a été initié et a permis de réaliser des travaux pour préserver le patrimoine bâti.

Un comité d'aide appelé le « GEFE », groupe d'entraide pour les Fabriques d'Eglise impulsé par l'Evêché devrait voir le jour en 2016 et aura pour but de créer des synergies entre les FE et d'être l'interlocuteur unique avec la commune.

En termes de projets, citons :

- + 7.100 € pour les subsides extraordinaires
- + 33.000 € pour les travaux extraordinaires
- + 25.000 € seront prévus en MB 1/2016 pour les travaux nécessaires à la Chapelle de Lorette. Une attention particulière sera portée à la réfection de cet édifice de notre Ville afin de le rendre à nouveau accessible à toutes et à tous.
- + 7.000 € dans le cadre de l'opération de revalorisation du patrimoine religieux. Ce nouveau projet verra le jour en 2016. Il s'agira de créer des plaquettes explicatives apposées sur les bâtiments et ornements des Eglises. Le but recherché étant de sensibiliser les citoyens mais aussi les nombreux visiteurs de notre Ville à cette richesse historique et patrimoniale de ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL

- La charge du personnel communal dans le budget ordinaire représente 34,80 %.
- Il s'agit de la part la plus importante qui constitue souvent le paramètre d'ajustement pour les institutions publiques en difficulté. La gestion budgétaire prudente de notre Ville dans les années antérieures n'impose pas ce choix. Nous pouvons ainsi garantir aux uns et aux autres la pérennité de leur emploi.
- La Ville, son Collège et son Conseil, sont les seuls à fixer les orientations dans ce domaine. Notre responsabilité est aussi de rappeler au pouvoir qui apporte peu ou beaucoup de soutien financier à des projets communaux et aux associations qui accompagnent la Ville dans l'exercice de ses missions, l'impérieuse nécessité de la poursuite des aides financières pour les services dont la création a été suscitée souvent par ce pouvoir.

Ainsi, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont invité les communes à créer des fonctions de Conseiller en énergie, Conseiller en aménagement du territoire, Conseiller en logement, à l'ADL, au PCS, Moniteur sportif, etc., en accordant des aides financières permettant de couvrir largement, et suivant une grande proportion, les traitements des agents en charge de ces domaines. Nous déplorons, toutefois, qu'à l'occasion des choix budgétaires de ces pouvoirs de tutelle, des ajustements des aides à la baisse sont annoncées, mettant ainsi sous pression les finances communales.

- Le Collège a maintenu, et même renforcé, les aides aux associations qui procurent de l'emploi à plusieurs dizaines de collaborateurs dans des domaines extrêmement vastes, à la fois dans le tourisme et la culture, dans l'économie et le sport, le social la jeunesse et le pédagogique.
- En vue d'assurer le financement des pensions, le ministre des pensions avait décidé en 2008 d'augmenter les cotisations sur les traitements des travailleurs actifs et donc sur les employeurs pour financer les pensions des agents statutaires communaux, CPAS, et police. A terme, c'était près de 7% d'accroissement des cotisations que les villes et les communes auraient dû supporter sur près de 40 % du budget ordinaire écrivions-nous l'année passée. Mais dans ce domaine, soulignons l'excellente décision de l'actuel Ministre des Pensions de contenir les cotisations pensions et même d'assurer leur réduction. Pour l'année 2016 cette réduction est estimée à 74.000 € pour la ville alors que la progression était encore annoncée voici 6 mois.
- Par ailleurs, en fonction des dernières prévisions du Bureau Fédéral du Plan, la norme de croissance des charges 2016 pour le personnel communal par rapport à 2015 a été fixée à 0,5 % puisqu'une indexation est prévisible au 1^{er} septembre 2016.

LE PAYS DE FAMENNE

Dépôt de candidature 2014-2020.

- La ville de Rochefort est membre fondatrice du Pays de Famenne. Les objectifs du développement territorial du bassin de vie du Pays de Famenne ainsi que les actions à mener et les projets à développer dans les prochaines années ont été fixés dans l'étude prospective.
- L'économie et la création d'emplois sont au cœur de la stratégie de développement territoriale au service de nos habitants. Un programme ambitieux est en cours d'élaboration, reprenant des actions à déposer dans le cadre de l'appel à projets FEADER- Mesures 7.3 et 16.5.
- Le décalage entre la fin de l'exécution des projets de la période de programmation 2008-2013 et des projets à mener au cours de la période 2014-2020 est tel que la moitié du personnel n'a pu voir ses contrats renouvelés, aussi longtemps que la promesse d'engagement régionale et européenne n'ont pas été reçues.

- Le plan intercommunal de mobilité, quant à lui, est dans sa phase de finalisation. Les axes stratégiques, les objectifs et les actions prioritaires ont été présentés en conseils communaux. Le Gouvernement wallon est amené à l'accepter au printemps 2016.
- Le programme Leader du GAL Romana vient d'être approuvé par le comité de pilotage et le Gouvernement wallon pour un montant de 1.742.000 € s'étalant sur 5 ans. La part des communes de MARCHE, NASSOGNE et ROCHEFORT avoisine les 15 %. Economie, tourisme, mobilité, préservation de l'environnement, action en développement durable, autant de mesures fortes et centrales dans la mise en œuvre d'actions.

TRAVAUX

Dans le cadre des investissements 2016, nous relèverons les travaux plus spécifiques à effectuer :

- Transfert du STC vers le nouveau site P.A.E, ancien site ALUSIGN. Les travaux se poursuivent. Les déménagements devraient être effectifs et pratiquement complets au cours du second semestre 2016
- Etude de la couverture du Square de l'Amicale et concrétisation. La fiche projet sera déposée dans le cadre du FEADER, mesure 16.5
- Entretien extraordinaire des voiries, trottoirs, fossés.
- Placement d'un abribus à Jemelle, à proximité de l'AD Delhaize
- Entretien extraordinaire des bâtiments loués à la Poste à Jemelle
- Entretien extraordinaire des chemins forestiers et de voiries agricoles
- Placement de l'œuvre d'art au rond-point de Jemelle, dans le cadre du partenariat avec la Province de Namur
- Création d'une voirie le long du chemin de fer à Jemelle, dans le cadre du projet de Rénovation urbaine
- Han-sur-Lesse : équipement complémentaire sur l'aire d'accueil de mobil homes
- Travaux d'éclairage public
- Entretien extraordinaire des aires sportives et aménagement de plaines de jeux
- Accompagnement de la mise en œuvre des ZACC
- Réfection d'un pont sur le Biran entre Havrenne et Humain
- Modernisation de la rue de Dewoin (FIC 5)
- Modernisation de la rue de Gemeroye (Phase 2) (FIC 7)
- Modernisation de la rue des Escaliers (FIC 10)
- Réfection des trottoirs Avenue de Forest et Rue Neuve
- Aménagement de la Place du Baty (Rue des Tanneries) (FIC 6)
- Modernisation de la salle de village de Villers-sur-Lesse (PIC 1)
- Aménagement du complexe sportif de Jemelle – 1^{ère} phase
- Aménagement d'un espace multisports dans le cadre du « Programme sport de rue » à Rochefort
- Aménagement d'un campanile à Forzée
- Entretien extraordinaire des installations de captage
- Aménagement de lotissements communaux

- Mise en œuvre de l'opération de Rénovation urbaine à Jemelle – Fiche 1- Travaux (phase 1)
- PCDR : 3^{ème} PCDR en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie
- Placement d'un système de sécurité au Camping des Roches
- Création d'un giratoire au croisement des RN 86, 803 et 949 en collaboration avec le SPW Routes
- Travaux d'entretien dans les écoles communales
- Achat de compteurs d'eau
- Remplacement des raccordements en plomb
- Entretien extraordinaire du réseau d'égouttage
- Renouvellement de conduites d'eau
- Equipement et maintenance des logements sociaux

PROPRETE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet du service extraordinaire 2016, de nombreux investissements seront consacrés à la fonction 421 (travaux – voiries). Certains seront affectés à la propreté publique, d'autres à l'achat de matériel roulant comme l'achat de :

1. Un véhicule avec plateau
2. d'un chargeur élévateur
3. d'un véhicule 4x4
4. d'une mini pelle

Ce n'est pas moins de 160.000 € qui seront investis au Service Technique Communal. Ceci permettra aux ouvriers communaux de travailler dans des conditions optimales.

SPORT

- Aménagement du complexe sportif de Jemelle – 1^{ère} phase



22/12/2014

Rochefort

13

- Cette phase estimée au montant de 4.071.000 € débutera en 2016
Le plan repris ci-avant vous montre son implantation.
Cette phase comprend la construction du nouveau bâtiment ainsi que la jonction au bâtiment existant, la placette d'entrée, la voirie d'accès et le parking.
- Etude de l'aménagement d'un espace multisports dans le cadre « Programme sport de rue » à Rochefort
- Etude pour l'aménagement d'un terrain synthétique pour la pratique du football
- Etude pour l'aménagement d'une piste d'athlétisme à JEMELLE

ENSEIGNEMENT

La Commune a toujours veillé à promouvoir un enseignement de qualité dans toutes les écoles de l'entité. Durant la législature 2013-2018, nous mettrons tout en œuvre afin de renforcer les moyens pédagogiques mis à disposition de nos écoles, notamment en y intégrant les nouvelles technologies. En 2014, certaines de nos écoles ont été sélectionnées par la FWB dans le cadre d'un projet « Ecole numérique » permettant d'obtenir pour les classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires un tableau numérique et 24 tablettes ainsi qu'un subside pour assurer la formation des élèves à ces nouveaux outils. L'avancement dans ce domaine relève du projet d'établissement et au rythme que les directions d'école insuffleront.

Pour permettre à tous les élèves de l'entité de bénéficier d'un enseignement de qualité, nous veillerons à :

- soutenir toutes les écoles de village notamment en améliorant les infrastructures existantes
- rendre l'enseignement accessible à toutes les familles en limitant les frais scolaires et en apportant si nécessaire un soutien financier aux familles en difficulté
- promouvoir l'accueil extra-scolaire notamment par l'extension des plages horaires et la réalisation d'une étude auprès de l'ensemble des parents afin d'améliorer les conditions d'accueil
- permettre à chaque enfant de s'épanouir dans le cadre d'activités extra-scolaires, et d'activités sportives.
- accueillir les élèves dans de bonnes conditions en poursuivant les travaux de modernisation et de réfection de plusieurs implantations
- associer les parents à la vie scolaire de leurs enfants notamment via les conseils de participation

TOURISME ET ANIMATIONS

Notre commune présente les caractéristiques d'une ville touristique et en conséquence, il est essentiel d'entretenir et d'accroître encore son attrait. Il est indispensable de poursuivre l'aménagement de notre Ville et de ses villages, d'y préserver le calme et la propreté, de mettre en valeur leur patrimoine. Une croissance record de visiteurs et de touristes a été enregistrée pour la 2^{ème} année consécutive. Cela résulte en partie de la mise en œuvre du plan qualité initié voici au moins 5 ans.

Il y a lieu de maintenir les synergies entre les opérateurs touristiques (Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiative, ORT, sites touristiques, etc.) et de développer une participation accrue dans les actions touristiques menées notamment par le Pays de Famenne et le Gal Romana.

La candidature de notre bassin de vie en vue de la reconnaissance Géopark de l'Unesco déposée en octobre 2014 a été examinée ; elle a impressionné les experts désignés par l'Unesco pour l'évaluer. Sans doute la reconnaissance sera bientôt acquise.

L'accent doit également être mis sur l'organisation de manifestations populaires (marché de Noël, brocante, sérénades, etc.)

Les deux dernières années, les nombreuses animations ont rencontré un franc succès (la Boîte à Jazz, le Kids Village de RTL, la retransmission des matchs lors de la coupe du Monde, les Sérénades, le Rendez-Vous, etc...)

L'année 2016 verra la concrétisation de la Boîte à Images et bien d'autres animations d'envergure, notamment :

- 3 feux d'artifice sont programmés (21 juillet, 15 août et Noël)
- Organisation des Montgolfiades internationales à HAN-SUR-LESSE

CULTURE

L'accent doit être mis sur l'importance de faciliter l'accès à la culture pour tous. Il y a lieu :

- de continuer à soutenir l'action du Centre Culturel des Roches qui veillera à assurer une programmation de spectacles diversifiés pour toutes les générations et toutes les sensibilités dans le respect du pacte culturel
- mettre l'accent sur la synergie entre les différents acteurs culturels
L'action « quand les assos s'en mêlent », est un bel exemple de cette synergie
- promouvoir la création artistique et les artistes locaux

- Valoriser les actions des différents musées, de la bibliothèque communale et du Cercle Culturel et Historique (garant de notre histoire)
- Soutenir le Festival International du Rire, événement reconnu par l'ensemble des pays francophones et auquel on identifie régulièrement notre Ville. Un nouveau soutien financier de + 10.000 € est octroyé à cette ASBL.

LOGEMENT – SOCIAL

Logement

- Création et mise en chantier de la 2^{ème} et de la troisième phase des appartements pour couples âgés à proximité de la maison de repos. Projet mis en œuvre dans le cadre de l'Ancre Communal du Logement en collaboration avec « Ardenne et Lesse » SCRL
- Valorisation du lotissement de Wavreille presque terminée.
- Rénovation urbaine à Jemelle : accord et promesse de subsides pour la 1^{ère} phase
- Lotissement du Poteau et de Malispré

Social – Qualité de Vie

- Soutien et renforcement d'un axe « Santé » dans le cadre du PCS
- Maintenir l'accueil de la petite enfance par des collaborations renforcées avec « IMAJE » et « L'Île aux enfants » et l'ASBL Les ARSOUILLES
- Projet étudié par le CPAS d'une crèche de plus grande capacité d'accueil à proximité de la Résidence Préhyr
- Renforcer les actions d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées en accentuant les collaborations avec des organismes spécialisés tels que le SPAF et le Service de Gardes à domicile « ALZHEIMER », et l'ASBL « Aidants Proches »
- Accompagner les aidants proches des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer par la création d'un « Café Alzheimer » et mise en place d'un agent de proximité communal, l'agent PROXIDEM
- Mettre en œuvre un atelier d'Art Thérapie pour les personnes âgées et désorientées en collaboration avec la maison de repos et le Centre Culturel des Roches

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme pour beaucoup de communes wallonnes, un des défis d'avenir pour la Ville de Rochefort sera celui de l'augmentation démographique. Les prévisions à moyen terme établissent qu'à l'horizon 2030, 200.000 nouveaux logements seront indispensables en Wallonie.

Il importe donc d'offrir à ceux souhaitent rester dans notre commune et à ceux qui veulent s'y installer, la possibilité de le faire et ce, dans les conditions optimales et en parfaite adéquation avec leurs moyens.

Pour ce faire, la Ville continuera à améliorer les possibilités d'accès à la propriété pour tous, tout en ciblant particulièrement les jeunes ménages en poursuivant sa politique de lotissements communaux visant à mettre sur le marché des terrains constructibles équipés à prix coutant.

Dans le cadre d'une politique urbanistique et d'aménagement du territoire dynamique, la Ville sera également aux cotés des promoteurs privés dans le développement de leurs projets (rénovation du bâti existant ou constructions nouvelles, développement de nouveaux quartiers comme la ZACC des Chavées à Jemelle,...);

Pour chaque projet, la Ville restera attentive à leurs qualités urbanistiques et énergétiques ainsi qu'à leur intégration dans le bâti et l'environnement existants qui constituent des atouts importants de notre commune.

ECONOMIE - COMMERCE – EMPLOI

L'accès à l'emploi à tous ceux qui en cherchent continuera à être une priorité pour la majorité. Bien qu'il soit dans la moyenne wallonne notre taux de chômage reste en effet trop élevé et ne peut nous satisfaire.

Bien entendu, la ville, à elle seule ne pourra relever le défi de l'emploi. Elle n'en a ni les outils ni les moyens. Le rôle d'un pouvoir public comme le nôtre est de créer les conditions favorables au développement de nos entreprises et commerces existants ainsi que d'attirer davantage d'investisseurs sur nos terres.

Ainsi, la Ville, par le biais de son Agence de développement locale, continuera à détecter les projets de nature à renforcer le développement de commune par une coordination des projets générateurs d'emplois et par la mise en relation des différents acteurs.

L'accent sera particulièrement mis sur les initiatives de partenariats locaux entre différents secteurs d'activités économiques : collaboration HORECA-producteurs locaux, porteurs de projets-propriétaires de surfaces vides, loisirs-gastronomie, etc.

Dans cette optique, la Ville continuera à s'investir aux côtés des forces vives économiques rochefortoises rassemblées au sein de GEROCH et du comité des commerçants et à soutenir financièrement et logistiquement leurs initiatives; elle sera également leur relais auprès d'autres opérateurs, instances ou institutions (BEP, UCM, Région wallonne,...).

Enfin, il conviendra de poursuivre l'accompagnement au quotidien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches de travail ainsi que dans le développement de l'offre de formations menant à l'emploi. La Ville maintiendra donc son soutien et son implication dans la Maison de l'emploi Rochefort-Houyet et l'Agence locale pour l'Emploi (ALE).

LES DEFIS

Les défis identifiés en 2015 restent bien entendu d'actualité, voire s'accroissent.

1. L'accroissement des charges du CPAS liées à la mise en œuvre des dispositions fédérales décidées voici trois ans, visant à limiter dans le temps les allocations d'attente dont bénéficient les demandeurs d'emploi.

2. Les difficultés socio-économiques connues, tant par les entreprises que par les ménages, qui engendrent une stagnation, voire une diminution des revenus imposables d'un certain nombre de citoyens, d'entreprises, limitant de manière mécanique la perception des additionnels à l'impôt des personnes physiques.

3. L'impact de la réduction de la Tax Shift (réduction des impôts directs sur les bas et moyens salaires) avec réduction des additionnels à l'IPP.

4. La réduction des aides et dotations régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette incidence est mesurable aujourd'hui. Nous notons la diminution de 7% des aides prévues dans des décrets et de 10% des aides récurrentes non décrétales accordées par la Région wallonne. Ces diminutions, à ce jour non connues, mettront sous pression tant le budget communal que celui des associations gravitant autour de la Ville, dans le cadre de la mise en exécution de services à la population. Il est impossible aujourd'hui de mesurer l'impact financier.

5. L'incidence de la Réforme de secours sur les budgets communaux. Si nous observons une incidence favorable pour les finances communales de la Ville de Rochefort autour de 40.000 euros, la mise en œuvre progressive de l'arrêté royal sur l'aide adéquate la plus rapide pourrait, sans une adaptation rapide, entraîner des surcoûts dans les 4 à 5 prochaines années.

6. Les investissements communaux s'élèvent à 7,2 millions d'Euros, montant rarement atteint au cours des dernières années, tout en respectant les normes et les prescrits de la Wallonie.

Le Collège rappelle qu'au cours de l'embellie économique des années 2006 à 2008, des décisions stratégiques ont été prises pour préserver la Ville des aléas en périodes de ralentissement. Ainsi la Ville a pu faire face à la crise financière de 2008, à la difficile mise en place de la Maison de Repos, au remboursement de la taxe BELGACOM sans impacter le citoyen Rochefort. Aujourd'hui des importants investissements vont favoriser l'emploi dans des entreprises au sens large.

La baisse de la demande mondiale de produits pétroliers et des choix géopolitiques entraînent la diminution significative du coût des carburants qui se traduira par une importante diminution des dépenses de chauffage et de carburant pour les véhicules.

Notre Collège peut présenter un budget solide sans accroissement de fiscalité, sans mesures particulières relatives à la réduction ou au remplacement du personnel pensionné ou sur le départ, ne réduit pas le dispositif d'aides accordées à l'ensemble de ses associations.

La rigueur dans la gestion des budgets et des avoirs communaux en ce compris au cours des années de pleine activité économique, ont permis la mise en réserve de moyens financiers permettant aujourd'hui d'amortir des chocs liés à la raréfaction des moyens publics des entités supérieures, à l'accroissement inéluctable de charges diverses.

Les provisions à l'ordinaire atteignent 2.111.727 €.

La vision de notre Ville, la stratégie développée, la sagesse et la rigueur dans la gestion au quotidien sont autant d'éléments permettant de traverser les périodes de turbulence financière, dont le terme n'est à ce jour pas prévisible. Nous préservons notre capacité de redéploiement et d'investissement au service de nos concitoyens de leurs entreprises et de leurs associations.

Pour le Collège communal,
François BELLOT,
Député-Bourgmestre.